

ÉRR/ba

Le 16 avril 1970

Note pour le Chef du DépartementVisite de l'Ambassadeur du Népal  
le 17 avril 1970

Nous entretenons avec le Royaume du Népal des relations traditionnellement bonnes. Nos compatriotes qui séjournent dans ce pays y rencontrent le meilleur accueil. Il en a été de même des membres des expéditions suisses qui se sont rendues dans le massif de l'Himalaya.

Le Népal est l'un des Etats les plus pauvres du monde. C'est pourquoi notre coopération technique a commencé très tôt son activité dans ce pays en collaboration avec des organisations privées suisses et la FAO.

Les actions entreprises concernent plus particulièrement les domaines suivants : fromagerie, agriculture et sylviculture, construction de ponts suspendus, atelier de mécanique, hygiène. La coopération technique apporte depuis 1963 son aide aux réfugiés thibétains dans les centres de production de tapis qu'elle a créés et qui assurent à ces populations un minimum de moyens d'existence. A plusieurs reprises au cours des dernières années, le Gouvernement népalais a sollicité notre concours pour résoudre des problèmes particuliers. C'est ainsi que nous avons mis à la disposition des autorités de Khatmandou comme conseiller l'ancien ambassadeur Grässli, lorsqu'il s'est agi de négocier un nouvel accord commercial indo-népalais.

Depuis 1962, la Confédération a consacré un montant de 10,7 millions de francs à la coopération technique au Népal. Le programme pour les années 1970-1972 prévoit l'engagement de 4,6 millions supplémentaires. Quarante experts et volontaires suisses travaillent actuellement dans le Royaume. Divers projets sont maintenant à l'étude.

Le mouvement commercial entre la Suisse et le Népal est très modeste.

**Dodis**